

Comment bénéficier d'une réduction sur la TGAP grâce à la quantification de l'énergie valorisée ?

Unité de valorisation énergétique



Témoignage | Exploitant d'une UVE

Demande initiale et requis :

L'exploitant de l'UVE souhaite une offre comprenant l'étude, la fourniture des instruments, l'installation (c'est-à-dire la pose et le raccordement), la mise en service et la validation d'un ensemble de mesures par un organisme de contrôle. La conformité des mesures doit être reconnue par le service des Douanes afin de déterminer le pourcentage d'énergie produite valorisée.

Bilan de l'opération :

Fuji Electric a assuré la gestion du projet tout en respectant la contrainte principale de délais. Cette gestion a permis de limiter le temps d'arrêt de production à 5 jours et de dégager une économie annuelle de 1 950 000€.



Contexte

Face aux enjeux écologiques et énergétiques, les autorités ont mis en place la TGAP¹.

Cette fiscalité, appliquée aux déchets non-dangereux incinérés, s'élève jusqu'à 15€ pour chaque tonne de déchet incinérée. Pour les collectivités, cette taxe représente jusqu'à 1 500 000 € pour une unité moyenne capable de traiter 100 000 tonnes/an.

¹ Circulaire du 27 avril 2020 Taxe générale sur les activités polluantes NOR : CPAD2010745C

Le législateur prévoit un tarif dégressif sur le tonnage incinéré, si la collectivité s'engage dans un système de management de l'énergie, à minimiser les rejets en oxyde d'azote, ou à valoriser l'énergie produite par l'incinérateur à hauteur de 65 %.

La performance énergétique est évaluée chaque année selon une formule définie par le législateur. La mise en place de compteurs d'énergie reconnus par les services des douanes a pour objectif de quantifier l'énergie valorisée par le site.

Un site d'incinération possédant un système de management de l'énergie selon l'ISO50001, qui limiterait ces rejets de NOx à 80 mg/l et qui serait en capacité de prouver qu'il valorise au moins 65 % de l'énergie qu'il produit, voit sa taxe ramenée à 3 €/Tonne de déchet incinérée.

Mots clés

- Production de vapeur
- Unité de valorisation énergétique
- Performance énergétique
- TGAP
(Taxes Générales sur les Activités Polluantes)
- MTD
(Meilleures Technologies Disponibles)

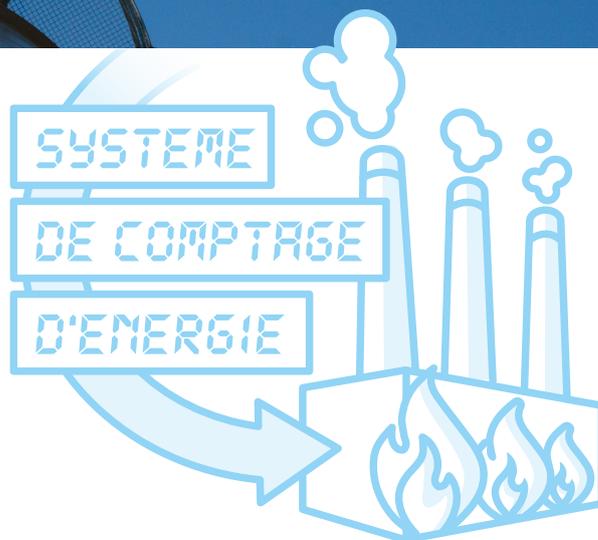
Sur un incinérateur de 100 000 T/an, l'économie représente 1 200 000 €/an.

Enjeux

Mise en place d'un système de comptage d'énergie

Un exploitant d'incinérateur propose à la collectivité la mise en place d'un système de comptage d'énergie afin de garantir qu'il valorise 65% de sa production de vapeur. L'installation est composée de trois fours d'une capacité totale de 325 000 T/an.

Avec la mise en place d'un système de management de l'énergie ISO 50001, des rejets de Nox limité à 80 mg/l et la justification de la valorisation de l'énergie à hauteur de 65%, les comptages d'énergie vapeur vont générer une économie de près de 3 900 000 €.



La solution Fuji Electric

Quantifier et garantir une mesure de débit vapeur et condensat reconnue par l'Etat



Étude

L'équipe projet Fuji Electric réalise les calculs et les dimensionnements.



Fourniture des instruments

Notre usine de production fabrique les organes déprimogènes, répondant à la norme ISO 5167, fournis pour équiper les réchauffeurs d'air, les circuits de ramonages, de réchauffage et la bache alimentaire, le chauffage des bâtiments, ainsi que la production de trois fours de l'incinérateur. Nous fabriquons aussi les capteurs de pression., les sondes de températures et les calculateurs d'énergie.



Mesure de débit par plaque à orifice en chambre annulaire

Le montage en chambre annulaire permet un montage plus souple. L'orientation de prises de pression permet de pouvoir s'adapter dans un environnement où la densité de la tuyauterie ne permet pas une installation aisée.



Installation (pose et raccordement)

Fuji Electric prend en charge le montage mécanique et le raccordement électrique de l'ensemble des 12 ensembles de comptage. La mise en place d'un réseau numérique permet la centralisation des informations via un outil de reporting intégrant le calcul de la quantité de chaleur valorisée. Cet outil permet également d'établir la déclaration de la TGAP.



Mise en service

L'équipe Fuji Electric effectue la mise en service, le test et le réglage des échelles des capteurs formant la chaîne de comptage.



Validation par un organisme de contrôle

Un organisme de contrôle indépendant réceptionne et valide le dimensionnement et l'installation effectués par notre équipe. Celui-ci garantit la recevabilité des valeurs de comptage auprès du service des douanes. En complément, les techniciens Fuji Electric assurent le suivi métrologique annuel des instruments de mesure sur site et renseignent le carnet de métrologie exigé par les services de l'Etat.

Des performances de mesure garanties

- Mesures et comptage reconnus par les services des douanes
- Système de mesure étalonnable sur site sans arrêt de l'installation
- Gestion complète du projet par Fuji Electric
- Arrêt de production limité - Perte financière réduite
- Interlocuteur unique tout le long du projet



Capteur
de pression
différentielle FCX

Plaques à orifice
et diaphragmes

Tuyères et venturis

Solution de comptage d'énergie

Organe déprimogène avec capteur de pression différentielle FCX

Comptage standardisé pour une mesure de haute précision

Conforme aux exigences des normes internationales, ISO5167 et PED

Flexibilité maximale et large gamme d'applications

Disponible pour les hautes températures, la vapeur, les condensats et le gaz

Faibles coûts d'installation et d'exploitation

Conçu pour des pertes de pression minimales et des longueurs droites courtes

Sans entretien

Permet l'étalonnage sans arrêter votre production

Construit pour durer et pour augmenter la disponibilité de votre équipement

Résistant à l'érosion et à la corrosion.

Grande robustesse (durée de vie > 25 ans)

Solutions personnalisées disponibles pour répondre à vos applications spécifiques

Conçu pour être plus performant avec les capteurs FCX DP

Certificat d'étalonnage disponible



FUJI ELECTRIC FRANCE S.A.S.

46, rue Georges Besse - ZI du Brézet - 63 039 Clermont-Ferrand Cedex 2 - France

Tél. France : 04 73 98 26 98 - Fax. 04 73 98 26 99

Tél. International : +33 4 73 98 26 98 - Fax. +33 4 73 98 26 99

Email : sales.dpt@fujielectric.fr - Web : www.fujielectric.fr

Fuji Electric ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles erreurs présentes dans nos catalogues, nos brochures ou tout autre support imprimé. Fuji Electric se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis. Cela s'applique également aux produits commandés, sous réserve que les modifications n'altèrent pas les caractéristiques techniques de manière excessive. Les marques et les noms déposés évoqués dans le présent document sont la propriété de leurs dépositaires respectifs. Tous droits réservés.